

Portage de repas à domicile



Acteur majeur de l'aide à domicile, l'ADMR du Calvados propose un service de portage de repas destiné à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, fragiles ou isolées. Ce dispositif allie qualité nutritionnelle, régularité et lien social, contribuant ainsi à la prévention de la perte d'autonomie. Souple et accessible, il s'adapte aux besoins des bénéficiaires et constitue un véritable soutien pour les familles.

Vous trouverez, ci-joint, la plaquette (*en pièce jointe*) de présentation de ce service, qui permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% sur la livraison.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au **02.31.71.15.34**.



Ecole Louis Valmont ROY



Le **Savoir Rouler à Vélo** est un programme qui propose aux enfants de CM1 et CM2, de suivre une formation de 10 heures répartie en 3 modules :

- Savoir pédaler permet de maîtriser les fondamentaux du vélo ;
- Savoir circuler c'est la découverte du vélo en milieu sécurisé ;
- Savoir rouler à vélo consiste à circuler en autonomie sur la voie



Remise des diplômes à chaque enfant par les mairies du RPI.





22^{ème} Matinée Sportive de l'Intercom

26 Dimanche
Avril

Départ / Arrivée

Epicierie Sociale et Solidaire
7 rue des Delettes à Luc sur Mer
Ravitaillement
Musée Radar de Douvres



LES CIRCUITS :

Vélo Route : 35, 50, 75 km

VTT / Gravel : 35 km

VTC : 20 km

Marche : 10 km

Inscriptions gratuites sur place

Départ à 8h30 pour le parcours de 75km

Tous les autres parcours commenceront à 9h

Contacts

06 24 17 59 75
06 85 03 05 47



Le comité de jumelage d'Anisy,
Colomby-Anguerny
et Villons les Buissons
avec East Woodhay



vous invite à célébrer

le 30^{ième} anniversaire de leur amitié.

Rendez-vous au pied de l'arbre du jumelage
devant la Grange du Colombier
à Colomby-Anguerny

le 1^{er} mai 2026 à 11h

À la fin de la cérémonie, nous partagerons un verre de l'amitié

Préservons la qualité de vie dans notre commune

HALTE AUX INCIVILITÉS

Le civisme contribue à préserver au quotidien le bien vivre ensemble.

CIVISME - UNE AFFAIRE DE TOUS

Le bruit

Je respecte le repos de mes voisins. Par arrêté préfectoral, les travaux bruyants réalisés par les particuliers à l'aide d'outils à moteur tels que tondeuses à gazon, perceuses à percussion ne peuvent être effectués que :

Jours ouvrables : 8h30-12h ; 14h30-19h30

Samedi, 9h-12h et 15h-19h

Dimanche et jour férié, 10h-12h.

Soirée « barbecue »

Les soirées d'été prolongées peuvent constituer un tapage nocturne à partir

de 22h jusqu'à 7h du matin.

Si usage du barbecue, attention à la sécurité, aux nuisances olfactives et aux fumées pour l'entourage.

